

touan, des légations, du duché de Modène et comptant une population d'environ cinq millions d'habitants. Cette république fut sous la main du général Bonaparte qui s'en fit décerner la présidence et y établit une constitution analogue à la constitution consulaire : là plus qu'ailleurs s'implantèrent les idées françaises, et grâce à la régularité ferme d'une administration inconnue jusque-là dans la péninsule, la prospérité de ces riches pays reflorissait. La république ligurienne était maintenue, mais c'était le maître de la France qui lui indiquait le doge à choisir. Bonaparte ne pouvait pas encore distribuer des couronnes aux membres de sa famille, mais on eût dit qu'il s'essayait à ce rôle en favorisant des princes étrangers dont il comptait s'assurer l'appui ; la Toscane fut érigée en *royaume d'Étrurie* en faveur d'un prince espagnol, le jeune Louis de Parme, pour le dédommager de l'abandon que son frère avait fait des duchés de Parme et de Plaisance. Le pape réclamait toujours les Légations, mais Bonaparte, tout en cherchant à conserver l'amitié de Pie VII et en lui faisant cadeau de deux bâtimens de guerre, refusa cette restitution. Il lui fallait une communication avec le midi de l'Italie où il surveillait le roi de Naples dont il avait accepté le rétablissement, et il n'entendait point détacher les Légations de la république cisalpine. Le roi de Naples s'était engagé à fermer ses ports aux Anglais ; il avait abandonné les *présides* de Toscane et Piombino. En réalité l'Italie dépendait de la France. L'Allemagne, au même moment, se laissait réédifier sur de nouvelles bases par le Premier Consul.

**Sécularisations en Allemagne.** — De ce côté, Bonaparte eut la prudence de satisfaire l'amour-propre de la Russie en offrant au nouveau tzar, Alexandre I<sup>er</sup>, de joindre sa médiation à la sienne ; en réalité, il disposa de tout. Les princes allemands qui avaient pris les armes contre la Révolution française, ne craignirent point de l'imiter dans un de ses actes qu'ils avaient le plus vivement blâmés, la confiscation des biens d'Église. Ils